Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260717-DEL20260710-DE

MAIRIE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

Séance du lundi 13 Juillet 2026
Date des convocations : 06 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi treize juillet deux mille vingt-six à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Etaient présents :

Vincent LE MEAUX	Alain BIA	Sophie DELACOUR
Jean-Luc LE PALANTON	René-Loic ALIX	Claude LE GUYADER
Josette FOULON	Marie-Andrée DERRIENNIC	Kevin PAULIC
Nelly BOUTTERIN	Sylvie DELHOMMEAU	Marine DUPRE

Alain BOUGET, absente et excusé, a donné procuration à Alain BIA
Christophe JEGOU, absent et excusé a donné procuration à Jean-Luc LE PALANTON
Lydie JACQUES, absente et excusée a donné procuration à Kevin PAULIC

Nelly BOUTTERIN a été désignée secrétaire de séance.

DEL 2026-07-10 – EPF BRETAGNE – Acquisition maison 8 Rue du Trieux

Le conseil municipal,
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'état d'avancement du dossier relatif à la maison dite "Le Pape", située dans le bourg. Ce bien présente un intérêt particulier pour la commune en raison de sa localisation et des réflexions engagées en matière de revitalisation de l'îlot du Trieux, de recomposition urbaine et de constitution progressive de réserves foncières.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la commune de préserver des capacités d'intervention foncière sur des secteurs stratégiques, afin de permettre, le moment venu, la réalisation de projets d'intérêt général. Dans le cadre des échanges intervenus avec la famille propriétaire, une valorisation du bien à hauteur de 140 000 euros a été proposée. Cette estimation repose sur plusieurs éléments d'appréciation, notamment les évaluations réalisées ou recueillies dans le cadre de l'instruction du dossier, avec l'appui de l'Établissement public foncier de Bretagne, de l'étude de Maître Patarun, ainsi que des services des Domaines.

Monsieur le Maire précise que l'acquisition éventuelle de ce bien pourrait être réalisée avec l'intervention de l'Établissement public Foncier de Bretagne dans le cadre d'une convention opérationnelle d'actions foncières. Ce type de convention permettrait à l'EPF d'accompagner la commune dans la maîtrise foncière du bien, dans l'attente de la définition plus précise du projet communal et des modalités ultérieures de portage ou de rétrocession.

Le dossier doit être présenté au bureau de l'EPF, dont la réunion est prévue en septembre 2026. Sous réserve de l'accord de l'Établissement public et de la poursuite de l'instruction administrative, juridique et financière du dossier, une nouvelle convention opérationnelle d'actions foncières pourrait ensuite être soumise au Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260717-DEL20260710-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix pour :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à poursuivre les échanges et démarches préparatoires avec la famille propriétaire, l'EPF Bretagne, l'étude notariale et les services compétents pour l'acquisition du bien au prix de 140 000 €.

Fait et délibéré, le lundi 13 Juillet 2026

Le Maire,

Vincent LE MEAUX

La secrétaire de séance

Nelly BOUTTERIN